

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2018 Convocation du 24 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Hélène VALY, Anthony CADET

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017.

2. **Compte rendu des délégations du Conseil Municipal**

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n° 1-2018 : Signature du contrat de prestation de service avec laboratoire d'analyses du Morbihan relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux au niveau de la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 570,25 € H.T. (forfait annuel).

3. **Finances et travaux**

a) **Chapelle Notre Dame de Carmès : choix de l'entreprise – lot n° 5**

Suite à l'analyse de Mme LE BEC, en date du 09 janvier 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'EURL Serge Giordani de Rouen pour le lot n° 5 menuiserie – polychromie pour un montant de 141 374 € H.T..

b) **Cimetière : Création de cavurnes**

Il ne reste plus que 2 caveaux urnes (cavurnes) disponibles au cimetière (sur 6 posées par en 2015). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de poser 6 nouveaux caveaux urnes (cavurnes) au cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'Etablissement LE BOUEDEC pour un montant de 1 483 € HT (1 780 € TTC).

c) **Maison Le Tarnec (Boulangerie) : Suite à l'adjudication du 14 décembre 2017, personne ne s'est porté acquéreur de ce bien immobilier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour qu'une offre soit faite au liquidateur pour l'achat la maison LE TARNEC, sise 1 rue du stade.**

4. **Ressources humaines**

Services techniques : réflexion sur la création d'un poste. Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Etat a mis fin au dispositif relatif aux contrats aidés (CUI-CAE). De ce fait, le contrat CAE des services techniques ne sera pas renouvelé.

Toutefois, compte tenu de l'accroissement des zones à entretenir dans la commune et afin de compenser les missions qui ne sont plus effectuées en raison de la non reconduction des emplois aidés, une réflexion sur la création d'un poste d'adjoint technique a été engagée.

Lors d'une réunion d'échanges entre les élus de Kergrist et le bureau municipal il a été proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps plein (plus attractif) entre les 2 communes. De ce fait, chaque commune doit créer un poste à temps non complet de 17h30. Une fiche de poste sera réalisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 17h30 à compter du 1er mai 2018.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que quelques dérogations ont été accordées, c'est le cas pour le contrat CAE pour le restaurant scolaire qui a été renouvelé pour 1 an à compter du 27 février 2018.

5. Urbanisme et affaires foncières

a) Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté du 23 novembre 2017, sur l'évaluation des charges consécutives au transfert de la compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Monsieur Christian MOTREFF précise à l'assemblée que le coût net du PLUI s'élève à 286 633,00 €uros, charge à répartir entre les 25 communes de Pontivy Communauté, à laquelle s'ajoutent les frais d'ingénierie (67 320,00 €).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Pontivy Communauté du 23 novembre 2017.

Ainsi, sur la période 2016-2025, la commune de Neulliac devrait s'acquitter d'un montant annuel 2 482,97 €, puis à compter de 2026, de 3 397,33 €uros.

Au regard des frais d'ingénierie dont la commune de Neulliac devra s'acquitter à compter de l'approbation du PLUI en 2019, et du prélèvement des ressources sur l'attribution de compensation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la répartition des charges proposée par la CLECT et émet un avis défavorable sur le rapport de la CLECT du 23 novembre 2017.

b) **PLUi** : zonage : Monsieur Christian MOTREFF présente à l'assemblée les zones d'activités économiques retenues dans le cadre du PLUi à savoir : St Eloi – Kerlefen – Bellevue et Kergoët.

6. Informations et questions diverses

- Point sur les travaux :

➤ **Revitalisation du Centre Bourg : Compte rendu de la réunion avec le maître d'œuvre**

Suite à la réunion de lancement du projet d'élaboration d'un plan de revitalisation du Bourg en date du 25 janvier 2018, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place un comité de pilotage constitué d'élus et de représentants du Pays de Pontivy, du CAUE, de la DDTM, de l'EPFB, d'associations,

de commerçants, d'agriculteurs, d'agents communaux et d'élus de la commune de Kergrist. Il souligne l'importance d'associer les différents partenaires à l'élaboration du projet.

Le comité de pilotage « élus » sera composé de Jean-Pierre LE PONNER, Christian MOTREFF, Guy LE CLAINCHE, Jean-Claude GUIGUEN et Michel RAULT. Les autres partenaires seront contactés très prochainement.

Un planning d'organisation de la concertation a été établi comme suit :

- Jeudi 15 mars à 19h00 : Tables rondes avec les administrés (Diagnostic)
- Jeudi 29 mars à 10h00 : Rendu diagnostic avec le comité de pilotage
- Jeudi 19 avril à 10h00 : Réunion de travail - Scénarios
- Jeudi 17 mai à 19h00 : Atelier public - Scénarios
- Jeudi 07 juin à 10h00 : Réunion de travail - Scénarios
- Jeudi 28 juin à 10h00 : Rendu Scénario avec le COPIL

➤ **Aménagement sécuritaire route de Kergrist** : Les travaux commenceront le lundi 5 février prochain. Les riverains seront prévenus par courrier.

➤ **Assainissement Lann Tremeler** : Fin des travaux prévue fin mars.

La séance est levée à 20h40

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 02 février 2018 conformément aux prescriptions de l'article I 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A NEULLIAC, le 02 février 2018